



Visale

Pour la CFDT Fonctions publiques l'ensemble des agents doit pouvoir bénéficier de Visale

C'est quoi ?

Visale (visa pour le logement et l'emploi) est une garantie gratuite pour le locataire et le propriétaire. En cas de loyer impayé, c'est Action logement qui paie le loyer au propriétaire et qui se retourne contre le locataire pour être remboursé.

C'est pour qui ?

La garantie Visale est ouverte actuellement aux agents publics des trois versants de la fonction publique de moins de 30 ans, sans conditions de ressources

Comment ?

Pour bénéficier de cette garantie, il faut se rendre sur le site Visale.fr avant même de commencer ses recherches, créer son compte en ligne et, si les conditions sont requises, un Visale sera attribué.

Cela permettra de compléter le dossier du locataire lors des visites. C'est là tout l'intérêt : avoir un engagement de garantie à présenter au bailleur immédiatement.

SUIVEZ
L'ACTUALITE
DE LA CFDT
FONCTIONS
PUBLIQUES



Que revendique la CFDT ?

Actuellement, l'État n'apporte aucune contribution financière pour cette aide donnée aux agents.

Au regard du manque criant de logements, des difficultés pour se loger des agents de la fonction publique d'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, dénoncées déjà dans le rapport Dorison rendu en juin 2016, la CFDT Fonctions publiques réitère sa demande à l'État employeur de prendre en compte ces difficultés et d'apporter son aide aux agents.

J'adhère
à la CFDT



**La CFDT Fonctions publiques
revendique que la garantie VISALE
puisse être accordée
à tous les agents publics
sans limite d'âge**